

# Annexes

## Méthodes et Sources

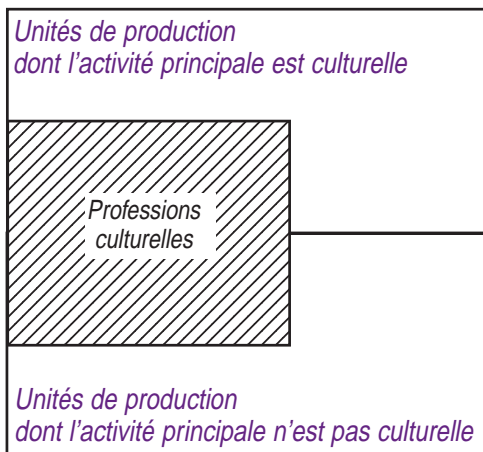
### Le champ statistique

Le secteur culturel tel qu'il est pris en compte dans cette analyse, englobe des activités et des professions.

Le champ statistique est délimité à partir d'une définition européenne harmonisée qui retient les huit domaines d'activités suivants : les arts visuels, le spectacle vivant, la conservation du patrimoine, l'architecture, l'enseignement culturel (hors débouchant sur un diplôme professionnel), l'audiovisuel, la presse et l'édition librairie (hors enregistrements sonores) traduction interprétation. Ils sont regroupés autour des quatre axes stratégiques de la politique culturelle de l'État que sont la création artistique, la conservation du patrimoine, la démocratisation et la transmission des savoirs, et les industries culturelles.

Les activités choisies sont extraites de la nomenclature d'activités française de 2008, NAF rév. 2 (liste en annexe) et les professions, de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2003 (liste en annexe).

Délimité à partir de ces deux listes, établies avec le ministère de la Culture et de la Communication, le champ de la culture comprend trois groupes d'actifs en emploi. Le premier est composé de ceux exerçant un métier culturel dans le cadre d'une structure dont l'activité principale l'est également. Le deuxième rassemble les métiers culturels exercés dans une activité non culturelle. Le dernier réunit les personnes ayant un emploi non culturel dans un établissement de la culture.



D'un point de vue géographique, afin d'éviter la disproportion des résultats dans les comparaisons régionales, l'Île-de-France a été exclue du champ de l'analyse. 43 % des emplois culturels métropolitains, 54 % des salariés et 37 % des établissements de la culture de France métropolitaine s'y trouvent en effet concentrés, cette région abrite également les plus grands établissements, relatifs notamment aux industries culturelles.

Les données nationales concernent donc la France métropolitaine hors Île-de-France, sauf lorsque le contraire est explicitement mentionné.

### L'indicateur synthétique

L'indicateur synthétique utilisé pour classer les régions et les bassins de vie de Picardie selon l'importance du secteur culturel, est calculé à partir de trois indices.

Le premier mesure la part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements de la zone, il traduit l'implantation du secteur culturel dans l'appareil productif. Chaque région, ou bassin de vie, est situé par rapport à la valeur moyenne de France de province, utilisée comme référence et correspondant par construction à la valeur 100. Le poids économique de la culture dans l'appareil productif de la zone est plus élevé dans les régions ou bassins de vie pour lesquels l'indice est supérieur à 100, et inversement.

Le deuxième indice, calculé selon le nombre d'établissements culturels pour 1 000 habitants, exprime la densité de l'offre culturelle. Chaque zone est également classée par rapport à la référence nationale. L'offre culturelle est plus élevée lorsque l'indice est supérieur à 100, et inversement.

Le troisième indice, calculé à partir de la part des actifs exerçant un métier culturel dans l'ensemble des actifs en emploi est complémentaire du premier pour connaître le poids économique du secteur culturel. La prise en compte des indices 1 et 3 permet de couvrir l'ensemble du champ statistique.

Lors des comparaisons infrarégionales, outre la référence nationale (100), les bassins de vie sont également positionnés par rapport à une référence régionale, correspondant à la valeur moyenne de Picardie.

Cet indicateur synthétique, correspondant à la moyenne de ces trois grandeurs, situe ainsi les régions les unes par rapport aux autres. Lorsque l'indicateur est supérieur à 100, le poids du secteur culturel est plus élevé qu'en moyenne française, et inversement. À l'intérieur de la Picardie, il permet de classer les bassins de vie et indique ceux dont le poids du secteur culturel est supérieur à la référence nationale (100), ceux dont ce poids est inférieur à la moyenne nationale et supérieur à la référence régionale (68), enfin, ceux dont ce poids est inférieur à la moyenne régionale.

### Les sources

L'analyse du secteur culturel s'appuie sur les données issues, concernant les établissements, de Clap 2012 (Connaissance locale de l'appareil productif) et, s'agissant des professions, du recensement de la population 2011.

Les données relatives aux équipements culturels proviennent du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication.

# Définitions

**Unité de production** : Structure, personnelle ou collective, à but lucratif ou non, permettant de déployer une activité économique.

**Établissement** : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Un établissement produit des biens ou des services.

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

**Entreprise** : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

**Équipements culturels** : Ils comprennent les monuments historiques, les musées, les théâtres, les cinémas, les lieux de lecture et les conservatoires.

Les équipements culturels mis à disposition de la population sur le territoire national, sont répertoriés dans une base de données gérée par le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication. En lien avec les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), les données sont localisées.

**Monuments historiques** : Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique.

Il existe deux types de protection : le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription au titre des monuments historiques, qui protège les édifices d'intérêt régional.

**Musées** : Les musées sont des institutions dont les missions sont de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Seuls les musées portant l'appellation "Musée de France" sont pris en compte ici. Cette appellation a été instaurée par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et peut être accordée aux musées appartenant à l'État, à une autre personne morale de droit public ou à une personne de droit privé à but non lucratif, dont la conservation et la présentation au public présente un intérêt public. Ces musées sont soumis au contrôle scientifique et technique de l'État.

**Théâtres** : La liste des théâtres regroupe les Théâtres nationaux, les réseaux et labels du Ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales, scènes conventionnées) ainsi que les théâtres privés. Elle provient du Centre National du Théâtre.

**Cinémas** : L'équipement cinématographique d'une commune est apprécié ici en termes de nombre de salles disponibles. Certains établissements sont classés "art et essai", l'obtention de ce label repose, entre autres, sur la proportion des séances réalisées avec des films recommandés "art et essai" et sur la politique d'animation proposée par le cinéma.

La liste des cinémas provient du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

**Lieux de lecture** : Ils regroupent les bibliothèques et les points d'accès au livre.

**Conservatoires** : Les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique dispensent un enseignement initial dans ces trois disciplines. Ils exercent une mission d'éducation artistique et culturelle et sont classés dans trois catégories (conservatoire à rayonnement régional, départemental, ou communal et intercommunal) selon notamment le nombre de disciplines enseignées et leur périmètre géographique.

**Professions culturelles** : Extraite de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2003, la liste des professions culturelles a été établie avec le ministère de la Culture et de la Communication pour délimiter le champ statistique de la culture (liste en annexe).

**Activités culturelles** : Extraite de la nomenclature d'activités française de 2008, NAF rév. 2, la liste des activités culturelles a été établie avec le ministère de la Culture et de la Communication pour délimiter le champ statistique de la culture (liste en annexe).

Elles comprennent les activités relatives aux domaines suivants : le spectacle vivant, les arts visuels, l'architecture, la conservation du patrimoine, l'enseignement culturel, l'audiovisuel, la presse et le livre, auxquels viennent parfois s'ajouter les agences de publicité non prises en compte dans le cadre de cette étude.

**Salarié** : Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

**Salarié multi-actif** : Un salarié est multi-actif au cours de l'année s'il a travaillé dans deux entreprises différentes pendant trente jours au moins dans l'année.

**Fonctions métropolitaines** : Les cinq fonctions suivantes sont considérées comme métropolitaines, car elles se trouvent majoritairement dans les aires urbaines, quelle que soit l'activité de l'établissement dans lesquelles elles sont exercées : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion, culture-loisirs. Ces fonctions ont été identifiées comme favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

**Bassin de vie** : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en six grands domaines : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé, les sports loisirs et culture et les transports.

Le découpage de la France "en bassins de vie" a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de France métropolitaine.

**Zone d'emploi** : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Ce zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Il se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique.

# Nomenclatures

Le champ statistique de la culture est délimité au moyen des listes suivantes, extraites de la Nomenclature d'activités française NAF rév. 2, 2008 s'agissant des activités et de la Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2003 concernant les professions.

## Nomenclature d'activités française NAF rév. 2, 2008

### Les activités culturelles

Code APE	Activités culturelles
	<b>Spectacle vivant</b>
9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion des salles de spectacles
	<b>Arts visuels</b>
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
9003B	Autre création artistique
7420Z	Activités photographiques
7410Z	Activités spécialisées de design
	<b>Architecture</b>
7111Z	Activités d'architecture
	<b>Conservation du patrimoine</b>
9101Z	Gestion des bibliothèques
9102Z	Gestion des musées
9103Z	Gestion des monuments historiques et des attractions touristiques similaires
	<b>Enseignement culturel</b>
8552Z	Enseignement culturel (hors diplôme professionnel)
	<b>Audiovisuel</b>
5920Z	Édition d'enregistrements sonores
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
5911A	Production de films ou de programmes pour la télévision
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
5911C	Production de films pour le cinéma
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéos, et de programmes de télévision
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Édition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
6020A	Édition de chaînes généralistes
6020B	Édition de chaînes thématiques
	<b>Presse</b>
6391Z	Activités et agences de presse
5813Z	Édition de journaux
5814Z	Édition de revues et périodiques
	<b>Édition et librairie (hors enregistrements sonores)</b>
5811Z	Édition de livres
5819Z	Autres activités d'édition
7430Z	Traduction et interprétation

**Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles PCS 2003**

Professions culturelles

Code PCS	Professions culturelles
	<b>PROFESSIONS DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE</b>
	<b>Artistes des spectacles</b>
354B	Artistes de la musique et du chant
354C	Artistes dramatiques
354D	Artistes de la danse du cirque et des spectacles divers
	<b>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles</b>
353B	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353C	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
465B	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
637C	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel
227A	Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs
	<b>PROFESSIONS DES ARTS PLASTIQUES ET MÉTIERS D'ART</b>
	<b>Professions des arts plastiques et métiers d'art</b>
354A	Artistes plasticiens
465A	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration
465C	Photographes
214E	Artisans d'art
637B	Ouvriers d'art
	<b>PROFESSIONS LITTÉRAIRES</b>
	<b>Professions littéraires</b>
352A	Journalistes et rédacteurs en chef
353A	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition
352B	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
	<b>TRADUCTEURS</b>
464B	Traducteurs et interprètes
	<b>CADRES ET TECHNICIENS DE LA DOCUMENTATION ET DE LA CONSERVATION</b>
351A	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique
372F	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
425A	Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
	<b>PROFESSEURS D'ART (HORS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES)</b>
354G	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
	<b>ARCHITECTES</b>
312F	Architectes libéraux
382B	Architectes salariés

# Bibliographie

- Antoine P., Lavenseau D., « La Picardie : un riche potentiel pour un secteur culturel peu développé », *Insee Analyses Picardie* n°10, Insee, mai 2015
- Reif X., « Le commerce de biens culturels à l'heure d'Internet et de la dématérialisation », *Insee première* n°1517, Insee, octobre 2014
- Jauneau Y., Niel X., « Le poids économique direct de la culture en 2013 », DEPS, octobre 2014
- Gouyon M., Patureau F., « Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles », DEPS, octobre 2014
- Durier G., « Les activités culturelles et créatives en Poitou-Charentes : des atouts historiques et des secteurs en développement », *Insee Analyses Poitou-Charentes* n°3, Insee, septembre 2014
- Rouchaud É., « Favoriser le développement culturel en Picardie : pour un renforcement de l'accès à la culture pour tous et en particulier des jeunes », CESER Picardie, Rapport – avis du 25 septembre 2013
- Lavenseau D., Firlej A., Hosdez N., Macquet P., « Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain », *Pages de Profils* n° 110, Insee, septembre 2012
- Deroin V., « Approche statistique européenne de la culture. Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009-2011 », DEPS, décembre 2011
- Deroin V., « Conceptualisation statistique du champ de la culture », DEPS, décembre 2011
- Vanelle V., « Rhône-Alpes : un secteur culturel développé » *La Lettre Analyses* n°155, Insee, novembre 2011
- Poullain N., Roussez V., « Près de 8000 personnes exercent un métier culturel en Haute-Normandie » *Cahier d'Aval* n°88, Insee, novembre 2010
- Donnat O., « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », DEPS, octobre 2009
- Coulangeon P., Lemel Y., « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Économie et statistique* Conditions de vie et Société n°423 - 2009

**Coordination** Danièle Lavenseau

**Directeur de la publication** Arnaud Degorre

**Rédaction** Patricia Antoine

**Composition** Insee Picardie

**Couverture** Conception et réalisation  
Insee Picardie

**Crédits photos** De gauche à droite :  
photo 1 : le chœur Aedes Laurence Navarro  
photo 2 : la cathédrale d'Amiens A. Lefebvre  
photo 3 : Festival Les Photaumnales Association Diaphane

Copyright  
Retrouvez ce dossier sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

# Insee Dossier

Picardie

## Portrait statistique de la culture en Picardie

La Picardie est riche d'un patrimoine historique important et attractif. Mais les équipements culturels mis à disposition des résidents sont beaucoup plus rares et inégalement répartis sur le territoire. Ainsi, l'ensemble des indicateurs analysés pour mesurer le poids de ce secteur, placent la région à la fin du classement des régions françaises. En Picardie, le secteur culturel est mieux implanté à Amiens et dans les zones plus urbanisées du sud de la région que dans les zones plus rurales et plus pauvres économiquement du nord de l'Aisne.

Dossier n°7  
juin 2015

ISSN 2416-9552

Insee Picardie  
1, rue Vincent Aurioi  
CS 90402  
80004 Amiens Cedex 1  
Directeur de la publication :  
Arnaud Degorre  
Chef du service Études-Diffusion :  
Danièle Lavenseau  
Rédactrice en chef :  
Nathalie Salomon  
Coordination :  
Danièle Lavenseau  
Bureau de presse :  
03 22 97 31 91  
Mise en page :  
Insee Picardie  
Crédits photos : de gauche à droite  
photo 1 : le chœur Aedes Laurence  
Navarro ; photo 2 : la cathédrale  
d'Amiens A. Lefebvre ; photo 3 : Festival  
Les Photaumnales Association Diaphane  
© Insee 2015

